



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

REGIE DES DROITS DE
PLACE ET DE VOIRIE

Solliès-Pont, le 22 MARS 2022

ARRETE

Portant autorisation de stationnement pour un déménagement

N° Départ : 382/2022/133/PST/FCH/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu La demande en date :

- du : **14/03/2022,**
- de **madame DI COSTANZO,**
- pour un déménagement : **n°43 rue de la République à Solliès-Pont,**
- **le 02/04/2022 de 8h00 à 20h00.**

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L 2212-1 et suivants,

Vu le CVR (Code de la voirie routière) et notamment l'article R 116-2,

Vu la décision municipale en date du 16/12/2016 modifiant les tarifs d'occupation du domaine public et fixant les cautions pour le prêt ou la location de salles,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Vu les lieux ;

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique, **rue de la République à Solliès-Pont** pendant l'occupation de la voirie pour un déménagement.

arrête

Article 1 : Une autorisation exceptionnelle de stationnement est accordée à **madame DI COSTANZO** pour un déménagement au n°43 rue de la République à Solliès-Pont.
- le 02/04/2022 de 8h00 à 20h00, uniquement ce jour-là.

Article 2 :

- deux places seront réservées sur l'arrêt minute en face du n°43 rue de la République à Solliès-Pont (voir le plan),
- le stationnement sera interdit et la protection des piétons sera assurée,
- **l'accès au centre-ville de Solliès-Pont est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T5,**
- la circulation sera maintenue,
- la police municipale mettra en place la signalisation temporaire,
- madame DI COSTANZO informera les riverains et leurs laissera libre accès,
- madame DI COSTANZO sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution de son déménagement,
- tous dégâts occasionnés rue de la République et ses alentours, seront à la charge madame DI COSTANZO,
- si madame DI COSTANZO ne réalise pas les travaux de réfection des dégâts occasionnés par le passage de son véhicule, dans les plus brefs délais, 8 jours maximum, la commune de Solliès-Pont se réserve le droit de faire procéder à la réalisation de ces travaux en domaine public aux frais madame DI COSTANZO.

Article 3 : **Modifications de l'occupation**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

Article 4 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et passible d'une mise en fourrière.

Article 5 : **Droits de voirie**
- Titre gratuit.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- monsieur le responsable du service de gestion comptable de Toulon,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON
Par délégation
Philippe LAURERI
Adjoint au maire
Délégué à l'occupation du domaine public

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le



Légende

- AZ Ter lieu dit
- AZ Ter détail type
- AZ Ter hydrographie
- AZ Ter voie privée
- AZ Ter voie publique
- Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- AZ Numéros de voie (à la voie)
- AZ 0200 Numéro de parcelle
- Détail type particulier
- Borne IGR
- Point de caniveau
- Fontaine
- Pyramide
- Puits
- Caveau
- Fiche de vente d'occupation
- Ensemble immobilier
- Fiche d'appartenance du bâtiment à la parcelle
- Non notifié
- Non notifié
- Clôture non mitoyenne
- Clôture mitoyenne
- Futur non mitoyen
- Futur mitoyen
- Mur non mitoyen
- Mur mitoyen
- Borne (limite de propriété)
- Fiche de travail
- Limites formelles existantes (symbole d'origine...)
- Voie ferroviaire
- Railroads, train
- Limite de voie d'eau
- Détail linéaire au niveau du pont (pont, trottoir, parking, terrasse...)
- Limite de voie privée
- Limite de voie publique
- Axe de voie
- Surface formelle détail type (terrain...)
- Clôture
- Plan de voie (trottoir, passage)
- Couverts d'eau
- Détail surfacique du réseau routier (pour pont de pont...)
- Emploi de voie privée (coulisses)
- Emploi de voie publique
- Bâtiment léger
- Bâtiment public
- Bâtiment religieux
- Bâtiment privé
- Subdivision fiscale
- 0200 Parcelle
- BD Parcelaire 2007

Plan de réserve 2 places en face du 43 rue de la République



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

